

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de février en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 6 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 13 janvier 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Rémunération des élus 2009
 - Addenda n° 1 au contrat de travail de Mme Claudine Fontaine

Règlement d'emprunt numéro 287-2001 (refinancement/eaux usées)

 - Acceptation de l'offre et modalités

Convention collective des employés syndiqués (renouvellement)

 - Nomination d'un comité de négociation
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Avis de motion (règlement de prévention en incendies)
- 6) Urbanisme
 - Comité consultatif d'urbanisme (rapport 21 janvier 2009)
 - Dépôt
 - Nomination d'un président

Projet de règlement numéro 422-2009

 - Adoption du projet
 - Avis de motion

Demande de modification au « Règlement de zonage » numéro 389-2007
Dossier Les Excavations Ste-Croix inc.

 - Enseigne commerciale
 - Agrandissement du sol dérogoire sur le lot 3 590 853 (partie)

Projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 210-2009 de la MRC de Lotbinière

 - Retrait des normes restrictives pour Sainte-Croix concernant les îlots déstructurés

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

- 7) Voirie
- Réfection de voirie à la rue Tardif
- Plans et devis (mandat SNC-Lavalin inc.)
 - Avis de motion (règlement d'emprunt)
- Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc
- Avis de motion (règlement d'emprunt)
- Réfection de voirie à la rue Laurier (élargissement)
- Mandat à SNC-Lavalin inc. (étude préliminaire)
- Développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
- Soumission pour le lot n° 4 170 502
- Tracteur Kubota (remplacement)
- Acceptation du nouvel équipement et paiement
- 8) Hygiène du milieu
- Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
- Construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2
- Directive de changement n° 8 (Excavations H. St-Pierre inc.)
- Réfection d'émissaire dossier 502238
- Honoraires professionnels n° 6 (SNC-Lavalin inc.)
- 9) Loisirs et culture
- Parc Jean-Guy Fournier
- Soumission de jeu pour le parc d'amusement
- 10) Varia
- CPE l'Envol de Lotbinière
- Appui à de nouvelles places en garderie
- Période de questions
Levée de l'assemblée

023-2009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

024-2009 SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2009

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 13 janvier 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

025-2009 COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JANVIER 2009 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 04 JANVIER 2009 AU 24 JANVIER 2009	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 860,46
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 291,03
	URBANISME	205,66

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & PAT.EXTÉRIEURE	11 680,07
	AVANTAGES SOCIAUX	3 267,46
	SOUS-TOTAL	24 304,68

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JANVIER 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	140,00
	TOTAL	24 444,68

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 14 JANVIER 2009 - RATIFICATION

CHRISTINE BERGERON	13-01-09	1,000.00	ACHAT LOT A. LAUZÉ	
CH				1,000.00
CHRISTINE BERGERON	13-01-09	935.93	ACHAT LOT FABRIQUE	
CH				935.93
CHRISTINE BERGERON	13-01-09	1,500.00	ACHAT LOT R. LEMAY	
CH				1,500.00
CAISSE POPULAIRE	14-01-09	10,567.09	REMISE DÉCEMBRE 2008	
CAISSE M				10,567.09
CAISSE POPULAIRE	14-01-09	2,778.71	RP0001 REMISE DÉC.	
CAISSE R		2,601.23	RP0002 REMISE DÉC.	
				5,379.94
CENTRALE DES SYNDI-CENTRALE	14-01-09	339.12	REMISE DÉCEMBRE 2008	
				339.12
HYDRO-QUEBEC	14-01-09	1,021.24	ÉCLAIR. URBAIN DÉC.	
HYDRO		125.18	ÉCLAIR. RURAL DÉC.	
				1,146.42
INSPEC-SOL INC.	14-01-09	2,071.26	RÉFECTION ÉMISSAIRE	
INSPEC		4,910.06	RÉFECTION RUE TARDIF	
				6,981.32
MAXI-PAYSAGE INC.	14-01-09	114,639.64	DÉC. PROG. ÉMISSAIRE	
MAXI		24,469.47	DÉC. PROG. ÉMISSAIRE	
				139,109.11
MUNICIPALITÉ ST-ÉD.	14-01-09	42,483.31	DÉC.PROG. NO.22 P-3	
MUN		7,103.91	PHASE 1A PART.FIN	
				49,587.22
QUINCAILLERIE HAMEL	14-01-09	5.63	FUSIBLE AUTO	
QUINC		17.03	CHIFFON PEINTRE	
		17.03	CHIFFON PEINTRE	
		29.55	LUBRIFIANT	
		191.88	BOTTES HIVER	
		74.94	CORDON RALLONGE	
				336.06
SNC-LAVALIN INC.	14-01-09	3,736.36	HON. RUE TARDIF	
SNC		1,626.37	HON. MISE NORMES	
		10,546.87	SURV. EMISSAIRE	
				15,909.60
BANQUE NATIONALE	14-01-09	44.10	ESSENCE INCENDIE	
ULTRAMAR		93.53	ESSENCE INCENDIE	
		60.00	ESSENCE INCENDIE	
		95.49	ESSENCE INCENDIE	
		51.01	ESSENCE INCENDIE	
		48.59	ESSENCE INCENDIE	
		63.82	ESSENCE INCENDIE	
		2.28	ESCOMPTE ULTRAMAR	
				454.26
HYDRO-QUEBEC	14-01-09	3,744.39	C/COMM. DÉC.	
HYDRO		1,844.01	ST. POMPAGE DÉC.	
				5,588.40

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

MICRO HI-TECH INC.	14-01-09	5,502.66	PORTABLES GATEWAY CONSEIL	
MICRO HI				5,502.66
PHARMACIE STE-CROIX	14-01-09	4.28	GANTS CHIRURGICAUX	
PHARMACI				4.28
ACCESSOIRES A INCEN- ACCESSOI	19-01-09	627.59	AIR PACKS	
				627.59
HYDRO-QUEBEC	19-01-09	500.03	GARAGE MUN. DÉC.	
HYDRO				500.03
RESTAURANT CHEZ	19-01-09	127.82	REPAS (FEU 08-12-2008)	
RESTAURA		53.90	REPAS (ÉVAC. FOYER)	
				181.72
OFFICE DE TOURISME	19-01-09	169.31	PUB. CARTE TOURISTI-	
OFFICE				169.31
TELU COMMUNICA-	22-01-09	880.58	SERV. MENSUEL	
TELU				880.58
GAUDREAU ENVIRON- GAUDREAU	26-01-09	2,262.39	COLLECTE SAPINS	
				2,262.39
ICLIC INC.	26-01-09	564.38	HÉBERGEMENT WEB	
ICLIC				564.38
SOUDURE L.M.B. INC.	26-01-09	95.94	PNEU REMORQUE	
SOUD				95.94
BANQUE NATIONALE	26-01-09	72.00	ESSENCE GMC	
ULTRAMAR		40.00	ESSENCE DAKOTA	
		55.01	ESSENCE GMC	
		17.66	ESSENCE DIVERS ÉQUIP	
		46.01	ESSENCE DAKOTA	
		35.13	DIESEL KUBOTA	
		63.00	ESSENCE GMC	
		16.53	DIESEL KUBOTA	
		44.27	ESSENCE DAKOTA	
		42.00	ESSENCE GMC	
		47.00	ESSENCE DAKOTA	
		47.00	ESSENCE DAKOTA	
		68.00	ESSENCE GMC	
		2.97-	ESC. ULTRAMAR	
				590.64
HYDRO-QUEBEC	28-01-09	2,729.07	U E/POTABLE DÉC.	
HYDRO				2,729.07
BANQUE NATIONALE	28-01-09	38.63	ESSENCE INCENDIE	
ULTRAMAR		8.81	ESCOMPTE, FRAIS	
				47.44
GOUVERNEMENT DU	28-01-09	993.03	AJUSTEMENT TPS & TVQ	
GOUVERNE				993.03
		TOTAUX	28 CHÈQUES	253 983,53

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2009

ACCENT QUEBEC	558,74 (1)
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	558,74 TABLES (5) C/COMM.
ACKLANDS GRAINGER	366,45 (1)
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	366,45 BTLE DÉTECTEUR GAZ
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	197,53 (1)
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	197,53 ÉCRAN VOIRIE
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	454,66 (1)
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	454,66 ENTR. FÉV & MARS
BERGERON,LAROCHELLE,SOCIÉTÉ DE NOTAIRES	1 659,62 (2)
2304019721 PROLONG. RUE BOISVERT	533,06 RUE BOISVERT
2304010721 DEV.& PROLONG. MARCEL- FAUCHER	1 126,56 PAS.PIÉTON., RUE BOUFFARD
BIOLAB - DIVISION THETFORD	422,72 (2)
241200411 ANALYSE DE L'EAU	33,30 ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	389,42 ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX	990,17 (7)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	5,74 TROMBONNE & PINCES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9,31 FOURN BUREAU
232000670 PAPETERIES DIVERSES - VOIRIE	5,32 FOURN BUREAU
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	846,56 FAUTEUIL EMPILABLE (25)
232000670 PAPETERIES DIVERSES - VOIRIE	1,33 FOURNITURE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	30,46 ENVELOPPES
232000670 PAPETERIES DIVERSES - VOIRIE	82,37 CARTOUCHES ENCRE (2)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9,08 FOURNITURE BUREAU

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE	152,52 (1)
5513870000 ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	152,52 AJUST.ASS.COLL. 2008
CLAIRE LAUZÉ	150,00 (1)
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894	150,00 ÉCLAIRAGE CROIX 2009
COMMUNICATIONS MÉTROPOLITAINE	242,64 (1)
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	242,64 TÉLÉPHONE (J.GAUTHIER)
DOCUMENT EXPRESS ENR.	750,34 (3)
270195341 PUB. JOURN. REVUES - CULTURE	39,51 PROGR. SPORTS & LOISIRS
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	723,75 AVIS MUN. #94
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	-12,92 CRÉDIT AVIS MUN. #9
FEDERATION QUEBECOISE DES	94,51 (1)
241200322 FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	10,56 TRANSP. U/EAU, ÉGOÛT
241500322 FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	83,95 TRANSP. U/EAU, ÉGOÛT
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	66,56 (1)
245110446 ENLEVEMENT DES ORDURES/CONTRAT	66,56 CONTENEUR (BAS RUE BATEAU)
GROUPE CASTONGUAY INC.	822,89 (2)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	91,46 BALLAST (R-CHAUSSÉE)
2304080721 RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	731,43 LUMINAIRE LA MENNAIS
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	39,51 (1)
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	39,51 ABON.BIBLIOTHÈQUE N'ARRIVANTS
INDUSTRIE JL MÉLAM	299,91 (1)
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	299,91 PIÈCES CHAISES BOIS
LABORATOIRE DE CANALISATIONS	457,14 (1)
270120522 ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	457,14 DÉGEL TUY. CUISINE/SALLE BAIN
LAROSE & FILS LTEE	404,18 (1)
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	404,18 PRODUITS D'ENTRETIEN
LAURENT ET MATHIEU BEAURIVAGE	3 312,00 (2)
2304019721 PROLONG. RUE BOISVERT	1 332,75 PROL.RUE BOISVERT LOTISS.
2304010721 DEV.& PROLONG. MARCEL- FAUCHER	1 979,25 PAS.PIÉTON., RUE BOUFFARD
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	1 249,11 (4)
233002443 EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	354,14 ABRASIF C/COMM.,CHALET SPORTS
259000443 ENLEVEMENT NEIGE-CHALET SPORTS	180,60 ABRASIF C/COMM.,CHALET SPORTS
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	180,60 ABRASIF C/COMM.,CHALET SPORTS
259000443 ENLEVEMENT NEIGE-CHALET SPORTS	20,45 ABRASIF CHALET & C/C
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	20,45 ABRASIF CHALET & C/C
233002443 EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	299,12 ABRASIF TROTTOIR C/C
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	146,73 ABRASIF TROTTOIR C/C
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	47,02 ABRASIF C/COMM.
LES PTITS MOTEURS ENR.	109,47 (1)
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	109,47 CASQUE SÉC. (S.PÉD.)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	545,95 (6)
270230670 ACHATS DE VOLUMES	333,25 ACHATS BIBLIOTHÈQUE
270230670 ACHATS DE VOLUMES	26,20 ACHATS BIBLIOTHÈQUE
270230670 ACHATS DE VOLUMES	29,35 ACHATS BIBLIOTHÈQUE
270230670 ACHATS DE VOLUMES	31,45 ACHATS BIBLIOTHÈQUE
270230670 ACHATS DE VOLUMES	101,60 ACHATS BIBLIOTHÈQUE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

270230670	ACHATS DE VOLUMES	24,10 ACHATS BIBLIOTHÈQUE
M.R.C. DE LOTBINIERE		197,00 (1)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	197,00 PLANS URBANISME
MILOT, STEPHANE		60,02 (1)
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	53,95 ESSENCE, DIVERS
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	6,07 ESSENCE, DIVERS
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		682,50 (1)
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	682,50 AIDE FEU PLACE VICTORIN
PETITE CAISSE		75,19 (3)
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	35,87 PRODUITS D'ENTRETIEN
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1,30 POSTE, PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	4,22 POSTE, PAPETERIE
211000670	FOURN. BUREAU, IMPRIMES & LI	33,80 CLÉS USB ((6) CONSEIL
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI		153,17 (2)
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	40,04 ESSENCE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	78,13 ESSENCE, PIÈCES & AC
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	35,00 ESSENCE, PIÈCES & AC
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		76,84 (5)
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	14,14 RECHARGE VADROUILLE
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	10,15 TOURNEVIS, SEL GLACE
233002443	EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	23,64 TOURNEVIS, SEL GLACE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	101,58 SALOPETTE (S.MILOT)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17,63 DOUILLE, CLÉ COMBINÉ
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	-90,30 CRÉDIT PALETTES (4)
REAL HUOT INC.		329,22 (1)
222000521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	329,22 RÉP. B.F. NO.73
RICHARD BÉDARD		107,00 (1)
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	107,00 AFFICHES, JUS C/FAMILLE
SANCOVAC 2000 INC.		361,20 (1)
222000521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	361,20 ENTR. BORNE-FONTAINE
SOFTCHOICE CORPORATION		883,81 (1)
2302000726	IMM.- AMEUBL. & ÉQUIP- CONSEIL	883,81 5 LIC. OFFICE CONSEIL
VEOLIA ES CANADA SERV. INDUSTRIELS INC.		4 972,14 (1)
2304016721	REF. VOIRIE RUE TARDIF	4 972,14 INSP. CONDUITES TARDIF
		Total : 21 244,71 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 02-2009

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2009

Conformément au règlement numéro 383-2006, article 8, les traitements salariaux des élus pour l'année 2009 sont haussés de 1,2 % :

Rémunération de base :	
Maire	11 813,70 \$
Conseillers	3 937,90 \$
Rémunération additionnelle :	
Maire suppléant (1)	3 937,90 \$
Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	109,40 /session
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	218,80 /session
Allocation de dépenses :	
Maire	5 906,85 \$
Conseillers	1 968,95 \$
Maire suppléant	1 968,95 \$
Président du conseil	54,70 /session
Président et membre du comité des relations de travail	109,40/session

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de 15 jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : si plus d'une session pour une même journée, le maximum applicable est de 218,80 \$.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

026-2009

ADDENDA N° 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME CLAUDINE FONTAINE

ATTENDU la résolution numéro 312-2008 et le contrat de travail intervenu entre les municipalités de Sainte-Croix et de Lotbinière et Mme Claudine Fontaine le 16 décembre 2008;

ATTENDU l'addenda n° 1 relativement à la modification de l'article 3.1 dudit contrat;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'addenda n° 1 tel que proposé.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 287-2001 (REFINANCEMENT/EAUX USÉES)

027-2009

ACCEPTATION DE L'OFFRE ET MODALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 545 600 \$ par billets en vertu du règlement numéro 287-2001, au prix de 98,46 % et échéant en série 5 ans comme suit :

98 500 \$	3,00 %	09 février 2010
103 600 \$	3,15 %	09 février 2011
108 800 \$	3,75 %	09 février 2012
114 400 \$	4,00 %	09 février 2013
120 300 \$	4,50 %	09 février 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 9 février 2009;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	98 500 \$
2 -	103 600 \$
3 -	108 800 \$
4 -	114 400 \$
5 -	120 300 \$
	final

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS (RENOUVELLEMENT)

028-2009

NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité des relations de travail et de négociation, savoir :

Berchmans Dancause, conseiller
Jacques Gauthier, maire
Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier

QU'une copie de la présente soit adressée au Syndicat des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix, laquelle remplace toutes résolutions antérieures.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

029-2009

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JANVIER 2009 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 04 JANVIER AU 24 JANVIER 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 801,79
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	9 057,28
	AVANTAGES SOCIAUX	1 783,36
	SOUS-TOTAL	14 642,43

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JANVIER 2009

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	TOTAL	14 692,43

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 14 JANVIER 2009 - RATIFICATION

AIGUI-MACH (1995)SENC	14-01-09	199.91	AIGUISER 5 COUTEAUX	
AIGUI				199.91
CAISSE POPULAIRE DE	14-01-09	4,673.52	REMISE DÉCEMBRE	
CAISSE M				4,673.52
CAISSE POPULAIRE DE	14-01-09	1,153.58	RP0001 REMISE DÉC.	
CAISSE R		1,147.52	RP0002 REMISE DÉC.	
				2,301.10
CENTRALE DES SYN-	14-01-09	348.43	REMISE DÉCEMBRE	
CENTRALE				348.43
HYDRO-QUEBEC	15-01-09	6,188.69	GLACE DÉCEMBRE	
HYDRO		3,295.13	ARÉNA DÉCEMBRE	
				9,483.82
ALEX COULOMBE	19-01-09	266.90	ACHATS RESTAURANT	
ALEX				266.90
D. BERTRAND ET FILS	19-01-09	304.44	ACHATS RESTAURANT	
D.BERTRA		767.05	ACHATS RESTAURANT	
				1,071.49
LES FROMAGES SAPUT	19-01-09	20.64	ACHATS RESTAURANT	
FROMAGE		123.84	ACHATS RESTAURANT	
		144.48	ACHATS RESTAURANT	
				288.96
BRASSERIE MOLSON	19-01-09	1,340.16	ACHATS BAR	
MOLSON		2,673.27	ACHATS BAR	
		839.59-	CRÉDIT ACHATS BAR	
				3,173.84
TELUS COMMUNICA-	22-01-09	321.85	SERV. MENSUEL	
TELUS				321.85
STAR CHOICE TELEVI-	26-01-09	38.43	JANVIER 2009	
STAR CHO				38.43
ROGERS SANS-FIL	28-01-09	44.53	SERVICE JANVIER 2009	
ROGERS				44.53
		TOTAUX	12 CHÈQUES	22,212.78

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2009

ALEX COULOMBE LTEE		405,41 (1)
270180610	ACHATS – RESTAURANT	405,41 ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		2 993,34 (2)
270181610	ACHATS – BAR	3711,25 ACHATS BAR
270181610	ACHATS – BAR	-717,91 CRÉDIT ACHATS BAR
CLAUDE GARNEAU		69,40 (1)
270180610	ACHATS – RESTAURANT	69,40 ACHATS RESTAURANT
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.		123,84 (1)
270180610	ACHATS – RESTAURANT	123,84 ACHATS RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		41 003,89 (2)
5513401000	PART. FINANCIERE- MUNICIPALITE	40840,56 AJUST.DÉFICIT RÉEL 08
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	163,33 ORDURES JANVIER 2009
PAUSE-CAFÉ SOLEIL		186,36 (1)
270180610	ACHATS – RESTAURANT	186,36 ACHATS RESTAURANT
PETITE CAISSE		59,09 (1)
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	6,77 PRODUITS D'ENTRETIEN
270181660	PRODUITS ENTRETIEN –RESTAURANT	52,32 PRODUITS D'ENTRETIEN
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		23,90 (1)
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	23,90 PIÈCES & ACC.
STE-CROIX SPORTS INC.		178,34 (1)
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	178,34 LACETS, BATONS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		72,55 (3)
270180610	ACHATS – RESTAURANT	40,55 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS – RESTAURANT	22,57 ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS – RESTAURANT	9,43 ACHATS RESTAURANT
		Total : 45 116,12

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT DE PRÉVENTION EN INCENDIES)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement relativement à la prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

URBANISME

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 21 JANVIER 2009)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 21 janvier 2009.

030-2009

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer monsieur Henri Thibodeau pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2009, selon la recommandation U06-2009 dudit comité.

031-2009

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 422-2009

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 11.1.4 cinquième alinéa afin de permettre l'implantation d'aire de stationnement en façade pour une habitation multifamiliale.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 422-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 422-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 422-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 422-2009.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :

- Modifier l'article 11.1.4 cinquième alinéa afin de permettre l'implantation d'aire de stationnement en façade pour une habitation multifamiliale.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

DEMANDE DE MODIFICATION AU « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007

DOSSIER LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.

032-2009

ENSEIGNE COMMERCIALE

ATTENDU la demande de « Les Excavations Ste-Croix inc. » datée du 16 janvier 2009 afin de demander un amendement au Règlement de zonage numéro 389-2007 pour une enseigne lumineuse en zone agricole;

ATTENDU QU'il n'existe aucune norme concernant les enseignes en zone agricole, et par conséquent, ladite demande n'est pas nécessaire pour la réalisation de leur projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le Règlement de zonage aux fins d'y ajouter des normes pour les zones agricoles spécifiques aux types d'usages;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de modifier le Règlement de zonage, lequel devra être autorisé selon les procédures habituelles et conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

033-2009

**AGRANDISSEMENT DU SOL DÉROGATOIRE SUR LE LOT 3 590 853
(PARTIE)**

ATTENDU la demande de « Les Excavations Ste-Croix inc. » datée du 26 janvier 2009;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement du lot 3 591 405 (Les Excavations Ste-Croix inc.) à même une partie du lot 3 590 853 (Serge Hamel) en étendant également l'utilisation actuelle faite par cette entreprise;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur du Règlement de zonage 389-2007, l'usage exercé par « Les Excavations Ste-Croix inc. » est devenu dérogatoire;

ATTENDU QUE cette demande implique une modification du Règlement de zonage présentement en vigueur, ainsi qu'une demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le Règlement de zonage en permettant l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, laquelle devra être autorisée selon les procédures habituelles et conformément à la loi.

ET de demander à la MRC de Lotbinière de modifier son schéma d'aménagement à cet effet.

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 210-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

034-2009

**RETRAIT DES NORMES RESTRICTIVES POUR SAINTE-CROIX
CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

ATTENDU l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec prévoyant dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantés en zone agricole;

ATTENDU l'article 15 du projet de règlement intérimaire numéro 210-2009 imposant des normes très restrictives dans les îlots déstructurés, principalement le long du littoral du Fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a déjà des normes très restrictives dans son Règlement de zonage numéro 389-2007, imposant des marges de 15 mètres et de 20 mètres dans le bas et le haut d'une falaise respectivement tout en exigeant un rapport d'expertise dans des marges moindres;

ATTENDU QUE les nouvelles normes proposées dans le RCI de la MRC de Lotbinière qui seront adoptées ultérieurement auront pour effet d'empêcher plusieurs propriétaires de terrain de construire une résidence à des fins résidentielles malgré des autorisations déjà obtenues de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de retirer la municipalité de Sainte-Croix à l'application des normes restrictives mentionnées à l'article 15 du projet de règlement intérimaire numéro 210-2009 tenant compte des normes restrictives actuellement imposées à notre réglementation de zonage.

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE TARDIF

035-2009

PLANS ET DEVIS (MANDAT SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 26 janvier 2009 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux de réfection de voirie à la rue Tardif, pour un montant budgétaire maximal de 10 050,00 \$, en sus des taxes;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 425-2009 décrétant des travaux de réfection de voirie à la rue Tardif ainsi que pour autoriser un emprunt de ± 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 424-2009 décrétant des travaux de construction de voirie au prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc ainsi que pour autoriser un emprunt de ± 60 000 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAURIER (ÉLARGISSEMENT)

036-2009

MANDAT À SNC-LAVALIN INC. (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 27 janvier 2009 afin de préparer un avant-projet préliminaire, une géométrie verticale et une évaluation du besoin d'emprise concernant les travaux de réfection de voirie à la rue Laurier (élargissement) pour un montant forfaitaire de 22 518,56 \$, taxes incluses;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation dudit avant-projet préliminaire selon l'offre présentée.

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PROLONGEMENT PHASE 2)

037-2009

SOUSSION POUR LE LOT N^O 4 170 502

Une (1) soumission reçue :

- Lucie Leclerc et Sébastien Gagné 19 588 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 235-2008 fixant les modalités d'acquisition;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission de Mme Lucie Leclerc et M. Sébastien Gagné pour le lot n^o 4 170 502 au prix de 19 588 \$, taxes incluses.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

TRACTEUR KUBOTA (REPLACEMENT)

038-2009

ACCEPTATION DU NOUVEL ÉQUIPEMENT ET PAIEMENT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le tracteur Kubota selon la recommandation du directeur des travaux

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 42 999,74 \$ à Cam-Trac Bernières inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 206581 datée du 20 janvier 2009. Le tracteur a été livré le 23 janvier 2009.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

039-2009

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 8 (EXCAVATIONS H. ST-PIERRE INC.)

ATTENDU la directive de changement n° 8 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 27 janvier 2009 pour le prix de 810,75 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la directive de changement concerne les pompes doseuses de chlore afin de mettre les pompes doseuses à l'arrêt 15 secondes après chaque départ et arrêt de la génératrice. Raccorder un contact de marche et d'arrêt de la génératrice avec 4 # 14, C-21, entre l'inverseur et le panneau PC-05. Installer un connecteur rapide, étanche aux liquides, sur le câble de la flotte de bas niveau du réservoir de chlore.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

RÉFECTION D'ÉMISSAIRE DOSSIER 502238

040-2009

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 6 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 250-2008;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 978,63 \$ relativement à la surveillance des travaux pour la stabilisation de talus du parc Détente et le réaménagement d'un émissaire pluvial dans la falaise de la rue Auger, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 500872 datée du 27 janvier 2009.

LOISIRS ET CULTURE

PARC JEAN-GUY FOURNIER

041-2009

SOUMISSION DE JEU POUR LE PARC D'AMUSEMENT

Un soumissionnaire invité.

Une (1) soumission reçue :

➤ Jambette Évolujeux 5 527,49 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'achat à Jambette Évolujeux pour le prix de 5 527,49 \$, taxes incluses, avant la promotion hivernale de 20 % pour un prix net de 4 655,87 \$.

VARIA

CPE L'ENVOL DE LOTBINIÈRE

042-2009

APPUI À DE NOUVELLES PLACES EN GARDERIE

ATTENDU la demande datée du 23 janvier 2009 du Centre de la Petite Enfance L'Envol de Lotbinière afin d'obtenir l'appui de la municipalité concernant les dix-huit nouvelles places accordées à Sainte-Croix par le ministère de la Famille et des Aînés pour septembre 2009 et les vingt-cinq nouvelles places à Laurier-Station pour mars 2010;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2009

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est heureuse des nouvelles places accordées tenant compte des besoins locaux pour ce service selon la pochette d'information produite par la CPE;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'appuyer la CPE L'Envol de Lotbinière à poursuivre ses démarches auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin d'obtenir d'autres nouvelles places selon les besoins grandissants pour ce service dans le milieu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Déneigement côte du Bateau...l'entrepreneur aurait soufflé de la neige sur la maison de Mme Sophie Vaillancourt...un suivi sera fait par notre directeur des travaux publics.
- Îlots déstructurés...explications additionnelles de notre demande vs le RCI de la MRC de Lotbinière.
- Multifamiliale...informations demandées sur ce sujet.
- Élargissement rue Laurier...le maire explique davantage.

043-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 11 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier